



Retrouvez nos informations sur notre site :
<https://cd78.syndicatcgt.fr/>

Revalorisation du SMIC : Quel effet sur les salaires ?



A partir du 1er janvier 2026 le Smic est revalorisé de 1,18 % :

- le taux horaire du SMIC est fixé à 12,02 € bruts,
- le SMIC mensuel brut s'élève à 1 823,03 €, soit environ 1 443 € net pour un temps complet.

Cette hausse mécanique est un simple rattrapage après coup, d'une perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

Concrètement pour les agents publics ?

Les rémunérations calculées en référence à un SMIC horaire seront revalorisées :

Sont concernés les assistants familiaux, les agents sous contrat PEC, les apprentis...

Il en est de même pour les plus bas salaires : Depuis le 01.01.2024, l'indice de rémunération minimum est fixé à l'indice majoré 366, soit 1 801,74 € mensuel, ce qui devient donc inférieure au SMIC à partir de janvier 2026. Or, ce minimum est également garanti pour les agents publics.

Afin de compenser cet écart, une indemnité différentielle devra être appliquée pour certains agents.

Sont potentiellement concernés : les 5 premiers échelons de l'échelle C1, les 3 premiers échelons de l'échelle C2 et les 2 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise. Exemple ci-dessous pour l'échelle C1 :
A savoir : les avantages en nature sont déduits du montant de l'indemnité différentielle (ex : forfait mobilité durable, participation complémentaire santé et/ou prévoyance).

Conséquence ? :

Un agent recruté au premier échelon de l'échelle C1 (ex : adjoint administratif) n'aura aucune augmentation de salaire de base pendant 5 ans ! Toute augmentation (déjà minime) du traitement indiciaire sera assortie d'une diminution de l'indemnité différentielle pour arriver à un minimum de 1 823,03 € au total. Il faudra attendre 6 ans pour avoir une augmentation mensuelle de 3,32 € Brut !

Ce tassement des grilles de salaires est scandaleux

En procédant ainsi, les gouvernements successifs ont fait le choix de tasser les grilles de salaires de tous les agents publics depuis des années. La perte de pouvoir d'achat et l'absence de reconnaissance nous concerne tous. Le bon sens serait que toute hausse du SMIC aille de pair avec une revalorisation de salaire de tous les agents publics proportionnellement à cette augmentation.

➔ **Pour la CGT, l'urgence est claire : Augmenter significativement le SMIC, revaloriser l'ensemble des salaires en conséquence et sortir des trappes à bas revenus.**

Evaluation professionnelle...

La campagne d'évaluation professionnelle se poursuit. [infos complémentaires [sur notre site](#)]

Au-delà des échanges portant sur le fond des missions et leurs conditions d'exercice, ce temps d'échange est aussi le cadre pour **aborder les sujets portant sur votre évolution professionnelle et salariale** : Renouvellement de contrat, promotion, avancement, revalorisation salariale, évolution du régime indemnitaire (IFSE, CIA)...

Pour rappel, **des voies de recours existent** et sont soumises à des délais : 15 jours pour une demande de révision auprès de la direction, puis 1 mois pour saisir la CAP (titulaires) ou CCP (Contractuels).

➔ **Vos représentants CGT sont à votre disposition...**